Image not found or type unknown

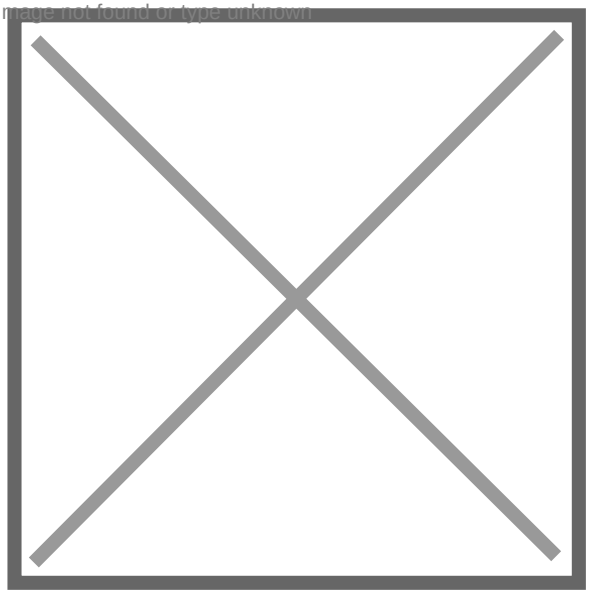

Prise en charge en assurance suite a une fausse declaration

Par **laurent**, le **15/10/2009** à **08:34**

Bonjour,
j'ai ete recu par un medecin conseil en assurance suite a une prise en charge de remboursement de credit . ce medecin dit que j'ai fait une escroquerie a l'assurance en omettant de signaler que j'avais des douleurs dorsales depuis l'age de 15 ans . hier j'ai recu un courrier m'annoncant l'annulation de ce contrat d'assurance . sont-ils en droit d'annuler cet assurance suite aux dires de ce medecin ? pour moi je n'ai pas fait une fausse declaration intentionnelle car ces douleurs dorsales ne m'empechait pas de travailler, j'avais un suivi regulier avec un kine qui me permettait de garder mon activite professionnelle

Par **chaber**, le **16/10/2009** à **07:25**

Bonjour,
Lors de la rédaction du questionnaire médical à remplir, vous deviez, selon les questions posées, répondre que vous étiez en soins de Kiné pour un état de santé défaillant avant la date de souscription.
L'assurance est tout à fait dans son droit de refuser sa garantie pour fausse déclaration.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés